

## Immigration à Mayotte : des sénateurs stupéfaits et «accablés»

PAR CARINE FOUTEAU  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 20 JUILLET 2012

Revenu « très préoccupé » par la situation migratoire à Mayotte, le président de la commission des lois du Sénat, le socialiste Jean-Pierre Sueur, appelle de ses vœux un changement de cap de la politique des visas avec les Comores, d'où partent les migrants. «*La situation est tragique*», «*gravissime*», a-t-il insisté lors d'une conférence de presse organisée au Palais du Luxembourg à Paris, mercredi 18 juillet, quelques jours après un naufrage au cours duquel sept personnes, parmi lesquelles quatre enfants, ont péri. «*Des dizaines, voire des centaines meurent chaque année lors de la traversée entre l'île d'Anjouan et Mayotte*», a-t-il déploré.

Cela se passe aux abords du 101<sup>e</sup> département français. Souvent pilotées par des mineurs, pour éviter les poursuites, les embarcations, appelées *kwassas kwassas*, peuvent transporter environ sept passagers. «*Ils sont parfois 30 ou 40 à s'y entasser*», rapporte l'élu du Loiret. «*Il s'agit d'un trafic d'êtres humains. Le voyage dure 25 heures, dans des conditions que vous pouvez imaginer. Pour échapper aux radars, ils passent par temps de grosses vagues, mais ils risquent alors de s'écraser sur les coraux. Cela arrive de manière courante*», poursuit-il.



À l&#039;intérieur du CRA de Pamandzi. © Délégation sénatoriale, 2012.

Stupéfaction aussi à propos de l'état du centre de rétention administrative (CRA) de Pamandzi. «*Nous avons été accablés par ce que nous avons vu*», a-t-il déclaré. «*Les conditions d'accueil des immigrants clandestins sont dégradantes en raison de la surpopulation des personnes retenues et des conditions d'hébergement indignes*», témoignent

Jean-Pierre Sueur (PS), Christian Cointat (UMP) et Félix Desplan (apparenté socialiste) dans leur rapport. Ce n'est pas un scoop: dès 2008, une vidéo, diffusée sur **Libération.fr**, montrait l'horreur de la situation. Les observations, ramenées par les sénateurs en mission quatre ans plus tard, du 11 au 15 mars 2012, indiquent que les améliorations promises sont lentes à advenir.

Conçu pour «accueillir» 60 personnes, le CRA dépasse huit mois sur douze ses capacités. La durée moyenne d'enfermement de 20 heures est moins élevée qu'en métropole, mais les équipements sont inadaptés. Rien n'est prévu pour les enfants «*malgré leur nombre élevé*». Contrairement à ce que prévoient les réglementations nationale et internationale, les familles ne disposent pas d'un coin séparé, les mineurs étant enfermés avec les femmes. «*Les cellules, indiquent les co-rapporteurs, se caractérisent par une odeur nauséabonde, une chaleur éprouvante, l'absence de cellules individuelles, les matelas installés à même le sol.*» Les femmes ont dû attendre 2009 pour avoir leurs toilettes.



Annoncée en 2007, la construction d'un centre répondant aux exigences d'hygiène et de sécurité reste à l'état de projet. L'appel d'offres n'a été lancé que récemment. Au mieux, le bâtiment, situé à proximité de l'aéroport de Dzaoudzi, pourrait être livré «*à la fin de l'année 2014*». Les rapporteurs regrettent ces délais à rallonge.

### « Presque personne ne peut passer légalement »

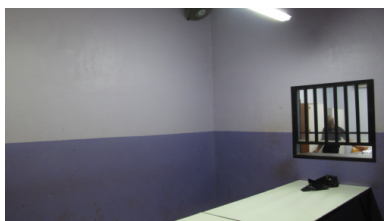
En 2011, près de 24.300 personnes ont été expulsées. En dix ans, cela représente l'équivalent de la population mahoraise. Certains jours, jusqu'à 300 retours forcés sont effectués par bateau. Mais la mission sénatoriale signale que 40 % des étrangers concernés reviennent par la suite, d'une manière ou

d'une autre. Ce dispositif est « coûteux », entre 50 et 70 millions d'euros par an, et pourtant « inefficace », souligne-t-elle. La politique de reconduite à la frontière pour lutter contre l'immigration irrégulière est un échec, résume-t-elle.



Or, poursuit-elle, « l'immigration illégale représente un – sinon, le – problème majeur pour la société mahoraise, en raison notamment des effets de déstructuration et de fragilisation qu'elle provoque sur les Mahorais ». La population en situation irrégulière, principalement originaire des Comores, pourrait s'élever à 50 000 ou 60 000 personnes, pour moins de 200 000 habitants.

Pour éviter des drames humains et limiter les répercussions négatives sur la société dans son ensemble, les sénateurs font une proposition consistant en une rupture par rapport aux politiques menées depuis une décennie. Chargés de l'Outre-mer, François Baroin et Christian Estrosi, respectivement en 2005 et 2008, ont ainsi privilégié les mesures répressives, comme la remise en cause du droit du sol pour accéder à la nationalité.



Cette fois-ci, l'approche, visant à « faciliter la libre circulation dans l'espace régional », est inverse. Elle part du constat que les migrants ne choisissent

les voies dangereuses de l'illégalité que parce que l'obtention par les ressortissants comoriens d'un visa pour Mayotte relève du défi. Le très restrictif « visa Balladur », instauré en 1995, a fait son temps, estime la mission. Ce document de voyage est « tellement contraignant », indique Jean-Pierre Sueur, que « presque personne ne peut passer légalement. Il ne faut pas le supprimer, mais le remplacer par un autre plus réaliste et plus efficace ».

« L'objectif n'est pas de renoncer à une politique de régulation de l'immigration, mais de la coupler avec une nouvelle politique de coopération régionale », précisent les rapporteurs.

Ce genre de préconisations avait jusqu'à présent peu de chance d'aboutir. L'arrivée de François Hollande à la présidence de la République pourrait permettre une évolution. La récente **circulaire du ministre de l'intérieur Manuel Valls mettant fin à la rétention des familles** exclut toutefois Mayotte du champ de l'interdiction. Dans ce département français, où le droit commun du Code de l'entrée et de séjour des étrangers (Ceseda) de s'applique pas, les enfants peuvent continuer à être enfermés dans des conditions unanimement considérées comme déplorables. Selon le préfet, parmi les expulsés de 2011, 5 389 étaient des enfants.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.